

Image not found or type unknown



Obligation de conseil sur un poele a bois

Par **triskell29**, le **10/02/2010** à **09:23**

Bonjour,
Nous avons fait posé un poele a bois d'une puissance de 9kw (puissance conseillé par le vendeur) pour chauffer un volume de 300m³. Il s'avere que cette puissance est largement insuffisante, nous avons une temperature de 15° maxi dans la maison. Nous avons donc contacté ce vendeur qui s'est déplacé pour le constater. Il ne reconnait pas son erreur de jugement et nous propose la pose d'un second poele a nos frais bien sur. Nous avons deja investi 6000€ pour le premier poele, nous ne savons plus que faire, avons- nous un recours?